

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

Code du produit 0899, 6097

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles. Emploi de la substance / de la préparation Couche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Producteur: Fournisseur Belgique: Remmers GmbH Remmers BVBA Bouwelven 19

Bernhard-Remmers-Str. 13 D-49624 Löningen / Allemagne

B-2280 Grobbendonk Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80 tel: +49 (0) 5432/83-0 fax: +49 (0) 5432/3985 Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens. 1

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS07

Page : 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)

bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen<700)

[[(2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxiranne

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlaver les lentilles de centret si le vietime en parte et si elles

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

| Composants contribuant aux dangers [% w/w]: CAS: 25068-38-6 produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); NLP: 500-033-5 résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ | ≥70-≤85% |
|--|----------|
| | |
| Numéro index: 603-074-00-8 Reg.nr.: 01-2119456619-26- XXXX Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315:C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % | |
| CAS: 28064-14-4 bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen<700) Reg.nr.: 01-2119454392-40- XXXX bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen<700) Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | ≥10-<20% |
| CAS: 100-51-6 alcool benzylique EINECS: 202-859-9 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38- XXXX | ≥5-<10% |
| CAS: 2461-15-6 [[(2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxiranne EINECS: 219-553-6 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Reg.nr.: 01-2119962196-31- XXXX | ≥1-<2,5% |

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les veux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Dioxyde de carbone

Mousse

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :

Gaz hydrochlorique (HCI)

autres gaz d'incendie et vapeurs nocifs.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire:

filtre A (brun) avec EN 405

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants à manchettes longues

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 5)

Page : 5/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 4)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique liquide **Couleur :** transparent

Odeur :faible, caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >100 °C

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.Point d'éclair :>100 °CTempérature d'inflammation :non applicable

Température d'inflammation :non applicableTempérature de décomposition :Non déterminé.pHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:Non déterminé.
950 mPas

Solubilité

l'eau: non ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:1,16 g/cm³Densité relative.Non déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Test de séparation des solvants : < 3 % solvants organiques 9,9 %

VOC EU

Teneur en substances solides : 0,5 %

Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 6)

Page : 6/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 5)

| Liquides pyrophoriques | néant |
|---|-------|
| Matières solides pyrophoriques | néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz | ! |
| inflammables au contact de l'eau | néant |
| Liquides comburants | néant |
| Matières solides comburantes | néant |
| Peroxydes organiques | néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les | |
| métaux | néant |
| Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Polymérisation par dégagement de chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

Lors d'un feu, dégagement possible de:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz hydrochlorique (HCI)

Phénol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : | | | | |
|---|------|---------------------|--|--|
| CAS: 25068-38-6 produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) | | | | |
| Oral | LD50 | >10.000 mg/kg (rat) | | |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) | | |

de la peau : Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Toxique chez les poissons. **Autres indications écologiques :**

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation:

Le matériau non durci doit être éliminé en tant que déchets nocifs à condition de respecter les prescriptions administratives. Après durcissement, les petites quantités peuvent être éliminées en tant que décherts de construction ou ordures menagères.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

Catalogue européen des déchets

20 01 28 peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification DOT, ADR, IMDG, IATA | UN3082 | |
|---|---|--|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | | |
| DOT | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy Resin (reaction product: bisphenol A-(epi-chlorhydrin) (number average molecular weight ≤ 700))) 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE | |
| | VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)) | |

(suite page 8)

Page : 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 7)

| | (suite de la page 7) |
|--|---|
| IMDG | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS |
| | SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin |
| | (reaction product: bisphenol A-(epichlorhydrin) (number average molecular weight ≤ 700))), |
| | MARINE POLLUTANT |
| IATA | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS |
| | SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin |
| | (reaction product: bisphenol A-(epichlorhydrin) (number average molecular weight ≤ 700))) |
| 44.0.01 | (Humber average molecular weight = 100))) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| DOT | |
| | |
| | |
| | |
| Classe | 9 Matières et objets dangereux divers. |
| ADR | |
| | |
| | |
| | |
| Classe | 9 (M6) Matières et objets dangereux divers. |
| Étiquette | 9 |
| IMDG | |
| | |
| Allh \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ | |
| 9/ 24/ | |
| Class | 9 Matières et objets dangereux divers. |
| Label | 9 |
| IATA | |
| A | |
| Alb, | |
| 9 | |
| Class | Q Matières et chiets dangeroux divers |
| Label | 9 Matières et objets dangereux divers. 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| DOT, ADR, IMDG, IATA | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Le produit contient matières dangereuses pour |
| | l'environnement : produit de réaction de: bisphénol- |
| | A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse |
| Polluant marin : | moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) Oui |
| Tondant mann . | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Marquage spécial (ADR): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par | |
| l'utilisateur | Attention: Matières et objets dangereux divers. |
| numéro d'identification du danger: | 90 5 A S F |
| No EMS : Stowage Category | F-A,S-F A |
| J.J. J. | / 1 |

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 8)

| 14.7 Transport maritime en vrac conforméme aux instruments de l'OMI | nt Non applicable. | |
|---|--|--|
| Indications complémentaires rlatit au transport : | | |
| DOT Quantity limitations | On cargo aircraft only: No limit | |
| ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) | E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: | |
| Catégorie de transport Code de restriction en tunnels | 1000 ml 3 (-) | |
| IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) | 5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml | |
| "Règlement type" de l'ONU: | UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUIT DE RÉACTION DE: BISPHÉNOL-A- (ÉPICHLORHYDRINE); RÉSINE ÉPOXY (MASSE MOLÉCULAIRE MOYENNE EN NOMBRE ≤ 700)), 9, III | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022 Révision: 13.12.2022

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit EPOXY QUICK 100 KOMP. A

(suite de la page 9)

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 03.04.2018 Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transport Association

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2